Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 13841
01 juillet 2015

Les problèmes de migration au Kirghizstan et dans d'autres pays d'Asie centrale

Proposition de résolution
déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Les pays de la région d'Asie centrale, à savoir le Kirghizstan, le Kazakhstan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan sont de plus en plus confrontés à des flux migratoires croissants d'origines diverses, qui s'expliquent notamment par des raisons économiques et politiques, des conflits ethniques et des problèmes environnementaux. A divers degrés, ces pays sont aussi des pays hôtes, des pays d'origine et des pays de transit.

Les migrations au Kirghizstan et dans d'autres pays d'Asie centrale ainsi qu'en provenance de ces pays ne devraient pas uniquement être considérées, comme elles le sont souvent, comme un problème économique; elles devraient être envisagées du point de vue des droits de l'homme, car elles ont des effets considérables sur les migrants, les réfugiés et les populations d'accueil.

Lorsqu'il a demandé le statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire, le Parlement kirghize s'est engagé à se conformer aux normes du Conseil de l'Europe en ce qui concerne la protection des droits de l'homme et les principes démocratiques. Il est donc essentiel que ses politiques migratoires en tiennent compte.

L'Assemblée devrait s'intéresser de plus près à la position des autorités kirghizes face aux problèmes de migration dans le contexte plus vaste de la situation migratoire dans la région afin d'encourager ces autorités à partager leur expérience et à adopter des mesures qui leur permettraient de respecter les normes du Conseil de l'Europe.